

**Projet de contenu du rapport sur les incidences
environnementales portant sur la révision totale du plan
communal d'aménagement n°17 dit « Quai des Carmes »,
avec l'extension du périmètre en vue de réviser le plan de
secteur à SERAING (Jemeppe-sur-Meuse)**

Brève description du projet

Projet : révision totale du plan communal d'aménagement n°17 dit « Quai des Carmes », avec l'extension du périmètre en vue de réviser le plan de secteur

Localisation : dans le quartier de Jemeppe-centre

Situation existante
au plan de secteur : Zone d'habitat (8,78 ha)
Zone d'activité économique industrielle (9,5 ha)
Zones d'espaces verts (1,52 ha)

Demandeur : Commune de Seraing

Auteur du rapport sur
les incidences environnementales : Pissart s.a.

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier : 12 janvier 2015

Référence légale : Article 50, § 2 du CWATUPE

Portée de l'avis : Ampleur et précision des informations que le rapport sur les incidences environnementales doit contenir

1. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet de contenu du RIE portant sur la révision totale du plan communal d'aménagement n°17 dit « Quai des Carmes », avec l'extension du périmètre en vue de réviser le plan de secteur Jemeppe-sur-Meuse.

La Commission constate que le projet de contenu du RIE répond aux prescrits de l'article 50 §2 du CWATUPE.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président